

**« Le fait divers et les reconfigurations des espaces privé/public : vers une mise en discussion des identités collectives ? »**

**« Restructuration of private and public spaces in “Fait divers” : towards a discussion on collective identities? »**

Sophie Dubec / Post-doctorante et docteure en Sciences de l’information et de la communication  
FMSH/IRMÉCCEN (Médias, Cultures et Pratiques Numériques)

[sophiedubec@hotmail.fr](mailto:sophiedubec@hotmail.fr)

Mots-clefs : fait divers, espace public, « télévision de l’intimité », infanticide

Key words: fait divers, public space, “television of intimacy”, infanticide

### **Résumé :**

Cette communication analyse les faits divers, à partir d’une étude sur la médiatisation des infanticides dans les JT. Parce qu’il médiatise des faits privés et verse dans des mises en récit intimistes, ce genre médiatique constitue un espace « privé/public » (Mehl, 2008), propice à l’exposition des identités maternelles. Cette focalisation sur l’intime conduit à nier les inégalités structurelles des crimes, mais permet une attention plus soutenue à l’individualité des protagonistes.

### **Summary:**

This paper analyses “faits divers”, based on a study of TV news coverage of infanticide. Because it shows private facts and pours into intimate narratives, this genre constitutes a “private/public” space (Mehl, 2008), conducive to the exposure of maternal identities. This focus on intimacy leads to denying the structural inequalities of crimes, but allows for more sustained attention to the individuality of the protagonists.

## **« Le fait divers et les reconfigurations des espaces privé/public : vers une mise en discussion des identités collectives ? »**

Sophie Dubec

La représentation d'un espace public dédié au bien commun, faisant fi des particularismes et intérêts privés, a largement été mise à mal au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Avec son célèbre slogan « le privé est politique », le féminisme de la deuxième vague a mis en avant le caractère politique de la distinction entre sphères privée et publique, ainsi que leur nature historiquement mouvante (Pavard, Rochefort et Zancarini-Fournel, 2020). Parallèlement à ces luttes sociales, la progression de l'individualisme a contribué à une valorisation sans précédent de l'intime et des relations (Giddens, 2004). S'ils appartiennent à des logiques politiques opposées (le premier ayant pour objectif une mise en lumière des causes structurelles des dominations et le second évoluant au prisme de l'individu), le féminisme et l'individualisme ont contribué à profondément modifier l'espace public, ainsi les modalités de présentation des problèmes collectifs.

La présente communication propose de réfléchir à ces mutations de l'espace public par le prisme du fait divers. Plusieurs travaux ont en effet témoigné de l'émergence, au cours des années 1980-1990, d'espace « privé/public » (Mehl, 2008) caractérisés par une « privatisation de l'espace public » et une « publicisation de l'espace privé » (Dakhliya, 2018). Spécialiste dans le pointage des conséquences personnelles des défaillances publiques, et dans les mises en représentations de quotidiens bouleversés, les faits divers constituent un objet d'étude intéressant pour aborder ces reconfigurations. Nous souhaitons plus précisément montrer comment, en souscrivant à des logiques intimistes et psychologisantes, les faits divers individualisent les compréhensions criminelles en même temps qu'ils opèrent une mise en représentation originale de certaines identités collectives. L'objectif de cette communication est donc de pointer une ambivalence idéologique : l'individualisation des lectures meurtrières dans les JT français conduit à éluder des inégalités structurelles ; mais elle conduit à visibiliser certains pans du privé, montrant des dimensions autrefois cachées des identités criminelles.

Cette réflexion a émergé dans le cadre d'un doctorat portant sur la médiatisation des parents infanticides dans les journaux télévisés nationaux français entre 1962 et 2018 (Dubec, 2019). Ce dernier porte sur un corpus de 3.718 documents audiovisuels, diffusés entre 1962 et 2018 sur l'ensemble des éditions disponibles (matin, midi, soir) des chaînes de télévision

historiques. En termes méthodologiques, il associe une analyse foucauldienne du discours infanticide (Foucault, 1970) à une étude du fait divers comme dispositif. Ce concept invite à situer l'analyse à un niveau intermédiaire entre ce qui est effectivement dit sur la scène télévisuelle, et les logiques de production, nombreuses et contradictoires, qui les modèlent (Lochard et Soulages, 2003). L'analyse de dispositif rend possible l'appréhension des objets médiatiques comme données encadrantes des discours ; elle permet de condenser un ensemble d'éléments hétérogènes – relevant de la production de l'information (histoire de la télévision et du journalisme, logiques socioprofessionnelles, rapport aux sources et aux institutions), ou encore de caractéristiques visuelles et discursives – dans le but de produire une analyse contextualisée des représentations de l'infanticide.

Notre analyse se concentre sur la progression de lectures individualistes et intimistes dans les faits divers des années 2005-2018. Trois phases sont en effet identifiables dans la médiatisation de l'infanticide parental (Dubec, 2019). Entre 1962 et 1984, l'infanticide est invisibilisé par une télévision d'État soucieuse de protéger l'unité nationale, puis mis à distance par des rédactions réticentes à montrer des désordres familiaux. Entre 1985 et 2004, le sujet accède à la représentation, à mesure que la télévision s'ouvre à la concurrence. Néanmoins, la dimension parentale des crimes est peu abordée : en tendance, les femmes sont montrées comme des mères (malades) et les pères comme des hommes (violents). Durant les années 2005-2018, la médiatisation de ce sujet non seulement explose, mais questionne davantage l'identité des assassins. De façon intéressante, cette mise en représentation simplifiée des criminels va de pair avec la montée de codes intimistes dans la médiatisation des faits divers.

Notre propos s'organise en trois temps. Dans un premier temps, nous revenons sur les transformations contemporaines des faits divers pour voir en quoi ils participent des mutations de la sphère publique, en brouillant les frontières du privé et du public. Dans un second temps, nous abordons le fait divers comme un espace privé/public genré, qui encourage la médiatisation de crimes féminins. Dans un troisième temps, nous nous intéressons aux interrogations et problématisations des maternités que ces discours intimistes font surgir, en étudiant la médiatisation des mères meurtrières d'un enfant handicapé.

## **I/ Le fait divers et les mutations de l'espace public**

### **1/ Comprendre la plus grande visibilité de l'infanticide dans les JT des années 2005-2018 : la progression du fait divers dans les hiérarchies éditoriales**

Entre 2005 et 2018, l'infanticide parental connaît une hausse conséquente dans les journaux télévisés français : l'on passe ainsi de 40 sujets diffusés entre 1962 et 1984, à 1.292 sujets diffusés entre 1985 et 2004, à 2.386 sujets diffusés entre 2005 et 2018 (soit une hausse de 5.865% entre la première et la troisième période, et de 85% entre la deuxième et la troisième). Cette augmentation se traduit également en termes de cas traités<sup>1</sup> et de diversité criminelle. Les années 2005-2018 voient ainsi émerger des configurations meurtrières autrefois peu représentées, à l'image des mères néonaticides ou encore des pères familicides.

Cette plus grande visibilité découle en partie de l'augmentation plus générale des faits divers dans les informations télévisées. Le travail de Claire Sécaïl sur le fait divers criminel a permis de montrer combien l'entrée de la télévision dans un régime de concurrence généralisé à partir des années 1970-1980 avait entraîné une profonde restructuration des hiérarchies éditoriales, favorisant la place des faits divers au sein des JT (2010). L'arrivée du numérique au cours des années 2000, et la diversification de l'offre médiatique qui en découle, accentue encore de telles logiques. Comme durant l'avènement de la grande presse (Ambroise-Rendu, 2004), le fait divers fait figure de stratégie commerciale puissante (INA, 2013), par laquelle les chaînes du petit écran cherchent à augmenter leur audience. Cette progression est aussi liée aux transformations de la production de l'information, qui s'accélère du fait de l'avènement des chaînes d'information en continu (Marchetti et Baisnée, 2002).

## **2/ Le fait divers et la « télévision de l'intimité »**

L'augmentation des faits divers découle également d'une mutation plus générale du discours télévisuel, sous l'effet de la progression sociale de l'individualisme. Les travaux de Dominique Mehl sur la « télévision de l'intimité » permettent de souligner une telle transformation. Prenant acte du développement d'émissions mettant en scène des individus ordinaires habités par des problèmes et des aspirations privés, cette sociologue a souligné la tendance du petit écran à basculer d'une « télévision messagère » vers une « télévision relationnelle » au cours des années 1990. Selon elle, ces changements sont à appréhender comme signes des mutations de l'espace public : « la télévision ne fait que répercuter ce transfert du débat public du terrain politique vers celui de la relation. La télévision devient un des agents de l'irruption de la sphère privée dans la sphère publique » (Mehl, 1992 : 116).

Les faits divers ont des propriétés discursives et thématiques similaires aux émissions étudiées par Dominique Mehl, qui possèdent trois caractéristiques principales : le citoyen

---

<sup>1</sup> 7 cas pour la période 1962-1984 ; 89 cas pour la période 1985-2004 ; 172 cas pour la période 2005-2018.

ordinaire, le vécu et le personnel – autrement dit, « la mise en scène du vécu personnel de citoyens ordinaires » (Mehl, 2008 : 271). Les faits divers ont premièrement pour signe distinctif de se centrer sur des personnes dites « ordinaires » : la focalisation sur des individus auparavant anonymes, issus de la société civile, est un ressort central du genre (Dubied et Lits, 1999). Ils ont deuxièmement pour propriété de mettre en scène des expériences privées : ce genre médiatique touche d'abord les personnes dans leur quotidien – ce qu'exprime à merveille le beau titre d'Anne-Claude Ambroise-Rendu *Petits récits des désordres ordinaires* (2004). Reste enfin la dimension personnelle de la chronique, soit le fait que « les acteurs de la télévision du moi ne parlent que d'eux-mêmes, de leur vie privée, de leur intimité, de leurs sentiments personnels, parfois aussi de leurs fantasmes et de leurs refoulements » (Mehl, 2008 : 271). La présence d'anonymes exprimant leurs émotions dans les JT, l'individualisation et la psychologisation des lectures criminelles ou encore la présence de plus en plus importante de parents criminels venant expliquer les ressorts de leurs actes achèvent de faire de la chronique une information centrée sur des dimensions personnelles et intimes.

### **3/ Questionner les identités ? Le fait divers et les mutations de l'espace public**

Parce qu'il médiatise des faits relevant du privé et qu'il verse de plus en plus dans des mises en récit intimistes et psychologisantes, le fait divers contribue au brouillage des frontières entre privé et public et prend part aux mutations contemporaines de la sphère publique. Ces objets médiatiques sont en effet les symptômes d'une crise sociale polymorphe (Mehl, 1996 : 10-11), qui occupe une place importante dans les imaginaires télévisuels depuis les années 1990 (Chalvon-Demersay, 1994). Ils le produit d'une société qui, ne parvenant plus à garantir des repères normatifs stables, donne à l'individu et à ses expériences une place centrale. Ce phénomène explique pourquoi « l'espace privé/public [de la télévision de l'intimité] n'est pas polarisé par l'échange d'idées » ; il « n'orchestre pas le choix des idées mais la comparaison des valeurs incarnées dans des manières de vivre » (Mehl, 2008 : 277).

Cette focalisation sur l'intime a des conséquences politiques problématiques sur les informations, que cette communication n'entend pas éluder. En privilégiant des histoires individuelles et des régimes de monstration centré sur le personnel, les JT participent de la négation des inégalités structurelles entourant les infanticides. Dans le cas des meurtres maternels, par exemple, les inégalités de genre et le maternage intensif ne sont jamais directement mentionnés dans la problématisation des drames. Dans le même temps, cette attention plus soutenue à l'individualité des protagonistes conduit à une exploration

relativement inédite des difficultés et des conflits que ces derniers (mais surtout ces dernières) rencontrent. De cette façon, les inégalités structurelles, bien que largement invisibilisées, n'ont pas à proprement parler disparues. Elles s'expriment de façon individualisée, dans les souffrances manifestées par les protagonistes.

## **II/ Le fait divers, un espace privé/public genré**

### **1/ 2005-2018 : La progression de l'intimité dans les faits divers**

Les liens « télévision de l'intimité » et fait divers s'accroissent au cours de la période 2005-2018. Trois signes tangibles de cette progression peuvent être soulignés : les infanticides découlant de problèmes dits psychologiques ou d'états de folie augmentent ainsi des grilles de lecture « psy » apposées à ces actes criminels ; mais le phénomène le plus frappant réside bien dans le déploiement de lectures et de mises en scène intimistes des parents criminels, qui apparaissent de plus en plus devant les caméras de télévision. Cette monstration n'est pas tout à fait inédite, mais elle s'exprime de manière amplifiée, diversifiée et reconfigurée. Alors que, durant les années 1985-2004, les JT rencontraient des problèmes pour individualiser (ou parentaliser) les meurtrier.e.s, la période 2005-2018 offre à certain.e.s la possibilité d'exprimer leur peine et leur colère, voire d'expliquer les raisons de leur passage à l'acte.

Cette entrée dans l'intimité meurtrière infanticide se produit notamment dans l'affaire Cartier, qui concerne une tentative de suicide collectif par un couple criblé de dettes en 2002. À plusieurs reprises, ces parents reviennent sur leur passage à l'acte, décrivant la spirale dépressive qui les empêchait de voir toute autre issue possible : « Une fois que j'avais pris cette décision, je me sentais comme soulagé [...]. J'avais l'impression d'aller vers... vers la liberté. C'était même la belle vie parce que, pour le peu qu'il me restait, on a... les enfants choisissaient leur menu [...]. Et je me sentais... heureux<sup>2</sup> » raconte le père lors d'une interview peu avant son procès. « Le geste qu'on a fait n'a jamais été pour leur faire du mal [...]. On était désespérés, on était au fond du gouffre et on a voulu rester tous les sept ensemble. Ça a été un engrenage, parce que mon mari faisait des crédits pour renflouer d'autres crédits, et ainsi de suite » explique la mère peu après leur première condamnation.

### **2/ Le développement d'une esthétique du sensible**

---

<sup>2</sup> INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 16/10/2005.

De telles mises en scène vont souvent de pair avec de lectures compréhensives des actes criminels. Pour ce faire, les JT accompagnent leurs propos d'une esthétique particulière, permettant de montrer la vulnérabilité des criminel.le.s – autrement dit, leur part d'humanité. Le traitement de l'affaire Léonie Crevel, 78 ans, qui a tué sa fille hémiplegique âgée de 31 ans, est exemplaire en la matière. À la sortie de son procès, cette femme, dont l'abattement comme la fatigue sont largement visibles à l'écran, est représentée comme une vieille femme vulnérable. Les gros plans de son visage en larmes et épuisé cadrent mal avec la représentation d'une criminelle ; à la place règne la représentation d'une mère brisée par les conséquences de ses actes, qui pleure sur l'épaule de son avocat.

Dans les interviews réalisées des parents infanticides, différentes techniques sont utilisées pour instaurer une lecture intime des actes, et inviter l'auditoire à adopter une posture compréhensive. Les très gros plans sur les mains ou des parties du visage des protagonistes conduisent ainsi à focaliser l'attention sur leur état émotionnel troublés lorsque vient le moment d'aborder leurs crimes. Les moues, les mains triturées, les lèvres pincées apparaissent comme des signes de leur fébrilité, figurant les remords et la tristesse éprouvés. Cette attention à la part intime des criminel.le.s s'accompagne également de la volonté de comprendre les ressorts de leurs actes. L'accès progressif à cette « vérité » est codé à l'aide de la succession des plans : le rapprochement des caméras autour des visages des meurtrier.e.s suit ainsi la construction des reportages selon le principe bien connu de l'entonnoir – allant donc du général au particulier.

### **3/ Une esthétique réservée aux femmes criminelles**

Ces lectures compréhensives ne s'appliquent pas indifféremment à l'ensemble des infanticides. Les mises en récit construisent une binarité relativement franche au sein de notre corpus : aux femmes sont réservés les dispositifs de l'intimité, tandis que les hommes en sont en grande majorité privés. Cette bipartition genrée permet de constater combien l'esthétique du sensible précédemment décrite demeure marquée comme étant fondamentalement féminine. D'ailleurs, la seule fois où elle est appliquée à un homme infanticide entre 2005 et 2018, elle s'accompagne de la présentation d'une masculinité troublée.

Emmanuel Cartier – cet homme criblé de dettes qui avait décidé avec sa femme de procéder à un suicide collectif, tuant l'une de leurs filles – est le seul homme de cette période à bénéficier de mises en scène intimistes. Cette application a toutefois pour conséquence d'introduire une ambiguïté de genre chez cet homme. La part « féminine » de ce protagoniste est en effet clairement exploitée à l'écran : les cils sont tellement dessinés qu'ils paraissent

maquillés, les mains sont fines, la boucle d'oreille relève plus de l'anneau que du piercing... Le portrait de cette « masculinité douce », à la limite de la transgression de genre, n'est pas sans résonance avec la lecture qui sera plus tard faite de ce criminel par un psychiatre : celle d'un papa se vivant comme une « espèce de super bonne maman<sup>3</sup>. »

Durant les années 2005-2018, la télévision offre donc un espace de mise en discussion plus affiné des parents criminels, qui concerne avant tout les femmes : si les pères meurtriers sont majoritaires durant la période, les discours produits à leur propos concernent peu la paternité ou même leur personnalité. Les dispositifs intimistes qui se déploient à la télévision dans les années 2000 ouvrent donc un espace de mise en discussion des maternités.

### **III/ La médiatisation des mères meurtrières d'un enfant handicapé : l'obligation de l'amour oblatif et ses coûts**

#### **1/ Protéger le lien maternel : le cadrage du « crime d'amour »**

La médiatisation des mères meurtrières d'un enfant handicapé illustre une l'ambivalence idéologique contenue dans ces lectures compréhensives et intimistes des actes criminels. Les JT cadrent majoritairement ces meurtres comme des « crimes d'amour » : dans les reportages, il apparaît évident que les meurtrières n'ont pas d'abord agi par convenance personnelle mais dans l'intérêt de leur enfant en souffrance. À son procès, Léonie Crevel « a raconté comment et pourquoi elle a mis fin aux jours de sa fille de 42 ans, handicapée, atteinte de débilité profonde, pour, dit-elle, arrêter son calvaire : “c'était la seule solution que j'avais pour la sauver de la souffrance, c'était tout<sup>4</sup>.” » L'avocate de Lydie Debaine avance que son crime ne fait « pas d'elle une criminelle » : « Anne-Marie souffrait, de plus en plus, elle faisait des crises d'épilepsie quasi ininterrompues, le peu de choses qu'elle était capable de faire avant, qu'elle aimait [...]... elle était plus capable de le faire. C'est ce qui était insupportable à sa mère : voir sa fille souffrir<sup>5</sup>. »

#### **2/ L'obligation de l'amour oblatif**

Les représentations sont caractérisées par de fortes résistances vis-à-vis de toute mise en question du lien maternel. La trame du « crime d'amour » est en effet conditionnée à la manifestation d'un maternage intensif. Le dévouement quotidien de ces femmes est rapporté

---

<sup>3</sup> INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 19/10/2005.

<sup>4</sup> INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 23/10/2006.

<sup>5</sup> INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 08/04/2008.

dans les JT comme preuve de leur amour : « malgré son âge et la fatigue, Léonie Crevel s'était fait un devoir de s'occuper elle-même de sa fille. À 78 ans, c'est elle qui la lavait, la nourrissait et la soignait quotidiennement, refusant de la voir placée dans établissement spécialisé<sup>6</sup> » ; « c'est une histoire longue de 26 ans de souffrance, de dévouement, que les jurés vont devoir examiner<sup>7</sup> » indique encore le présentateur du JT du matin de France 2 au moment de l'ouverture du procès de Lydie Debaine. Dans les affaires au sein desquelles sont présentes des causalités autres que le bien-être de l'enfant, la médiatisation cesse rapidement ou se fait plus ambiguë. L'affaire Rollin est symptomatique du premier cas de figure : les problèmes de couple et le désir de cette femme de quitter le foyer conjugal rompent en partie l'argument de l'arrêt des souffrances.

### **3/ La maternité sacrificielle et ses coûts**

La description de la vie privée des mères criminelles, de même que l'enregistrement de leurs pleurs et peines à la fin des procès, permettent ainsi la protection du lien maternel au sein des représentations. Ces mises en récit ont dans le même temps pour conséquence d'ouvrir un espace discursif sur l'individualité de ces femmes – plus spécifiquement, sur les coûts engendrés par leur maternage intensif. Les conséquences de cette maternité oblatrice sont souvent rapportées par les proches. Dans l'affaire Debaine, le mari intervient en faveur de sa compagne lorsqu'un journaliste lui demande s'il comprend son geste : « mais oui, bien sûr que j'le comprends ! J'le comprends ! Ma famille aussi, comment qu'elle a pu durer comme ça 27 ans, 26 ans et demi, c'est ça le drame<sup>8</sup>. » Trois ans plus tard, au moment de l'ouverture du procès, son frère vient redire cette condition insupportable : « c'est un calvaire de 27 ans qu'elle a enduré. Moi, je sais qu'elle a fait ça, je pense que j'aurais fait autant mais beaucoup plus tôt<sup>9</sup> » explique son frère ; Dans le cas du meurtre de Méline, c'est une voisine qui exprime au moment de la mort de la fillette sa compréhension du geste de la mère, pointant l'absence de toute vie personnelle : « C'était un handicap tellement lourd que... je ne sais pas si elle pouvait exercer réellement heu, ben le rôle de maman. Alors ni femme, ni maman, qu'est-ce qu'il lui reste à cette femme ? Rien. Moi je la condamne pas<sup>10</sup>. » Invitées à s'exprimer devant les caméras de télévision, ces femmes affirment de plus en plus le besoin de voir leurs sacrifices et leurs actes reconnus par l'État.

---

<sup>6</sup> INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 24/10/2006.

<sup>7</sup> INA, Journal télévisé, édition du matin, France 2, le 08/04/2008.

<sup>8</sup> INA, Journal télévisé, édition du matin, France 2, le 16/05/2005,

<sup>9</sup> INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 08/04/2008.

<sup>10</sup> INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 24/08/2010.

La médiatisation des mères d'enfant handicapé permet donc de constater un changement important dans les discours médiatiques : si ces femmes performant bien une maternité sacrificielle, leurs proches tendent à introduire dans les JT le paramètre que constitue le bien-être personnel de ces mères. Ce faisant ils contribuent à déplacer la focale des intérêts de l'enfant vers ceux de la mère, et soulignent leur mal-être immense. Les coûts de la maternité oblatrice sont ainsi reconnus.

## **Bibliographie**

Ambroise-Rendu A.-C. (2004). *Petits récits des désordres ordinaires : les faits divers dans la presse française des débuts de la III<sup>e</sup> République à la Grande Guerre*. Paris, Seli Arslan DL.

Chalvon-Demersay S. (1994). *Mille scénarios. Une enquête sur l'imagination en temps de crise*. Paris, Éditions Métailié.

Dakhliia J. (2015). Médias de l'intime. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 20 septembre 2015.

Dubec S. (2019). *Maternités et paternités infanticides dans les journaux télévisés (1962-2018). Individualisation des crimes, rationalisations genrées, asymétries relationnelles*. Thèse de doctorat : Sciences de l'information et de la communication, Paris, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

Dubied A. & Lits M. (1999). *Le Fait divers*. Paris, Presses Universitaires de France.

Foucault M. (1970). *L'Ordre du discours*. Paris, Gallimard.

Giddens A. (2004). *La Transformation de l'intimité. Sexualité, amour, et érotisme dans les sociétés modernes*. Rodez, Éditions du Rouergue.

Ina (2013). Les faits divers dans les JT : toujours plus. *Ina Stat : Le baromètre thématique des journaux télévisés*, n° 30.

Lochard G. & Soulages J.-C. (2003). La parole politique à la télévision. Du logos à l'éthos. *Réseaux*, n° 118, p. 65-94.

Marchetti D. & Baisnée O. (2002). L'économie de l'information en continu. À propos des conditions de production dans les chaînes d'information en général et à Euronews en particulier. *Réseaux*, n° 114, vol. 4, p. 181-214.

Mehl D. (1992). *La Fenêtre et le miroir : la télévision et ses programmes*, Paris, Payot.

Mehl D. (1996). *La Télévision de l'intimité*, Paris, Seuil.

Mehl D. (2008). La Télévision de l'intimité. *Le Temps des médias*, n° 10, vol. 1, p. 265-279.

Pavard B., Rochefort F. & Zancarini-Fournel M. (2020). *Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*. Paris, La Découverte.

Sécail C. (2010). *Le Crime à l'écran : le fait divers criminel à la télévision française, 1950-2010*, Paris, Nouveau monde éditions.